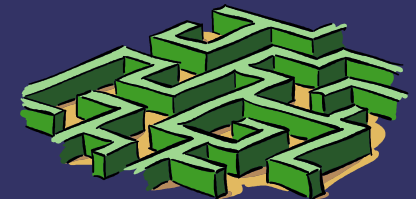


Droits et Responsabilités

de l'éditeur de blog

Le blog est une publication sur internet. En tant que telle il répond aux mêmes règles et lois que les autres sites.

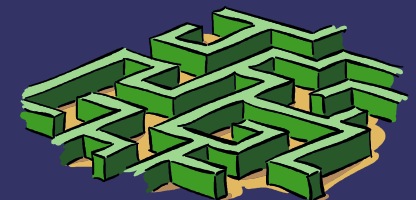
L'usage de la plateforme Laclasse.com nous exempte simplement d'une déclaration à la
CNIL.



Droits et Responsabilités

de l'éditeur de blog

- ➔ La charte des blogs
- ➔ La responsabilité de l'éditeur de blog
- ➔ La protection des élèves
- ➔ Droits à l'image et droits d'auteurs
- ➔ Images et ressources libres de droits



Droits et Responsabilités

de l'éditeur de blog

➔ La charte des blogs

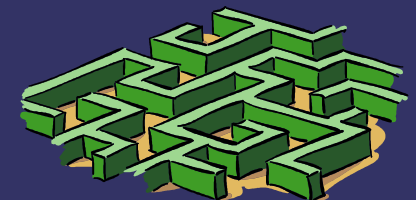
Il existe une **charte des usages internet** dans tous les établissements du second degré.

Cette charte est signée par tous les élèves, cela permet de poser les premières limites pour l'utilisation du blog.

On peut publier une charte du blog directement en ligne dans un article.

Il faut en discuter avec les élèves qui, en tant que contributeurs, devront avoir des usages responsables d'internet. C'est l'occasion d'en discuter avec eux.

Exemple de charte des blogs du portail « weblettrés » :



Droits et Responsabilités

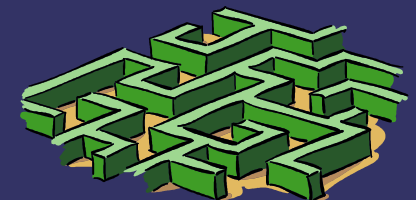
de l'éditeur de blog

➔ La responsabilité de l'éditeur de blog

Le blog est public. Cela signifie que tout à chacun pourra le visiter. Vous pouvez empêcher les moteurs de recherche de vous référencer, mais cela ne rendra pas le blog totalement invisible.

Dans le cadre scolaire il doit y avoir un adulte référent. Cet adulte est considéré comme **le directeur de publication**, il endosse donc les responsabilités légales de tout ce qui est publié y compris par les élèves.

Attention donc de bien filtrer les articles et les commentaires.



Droits et Responsabilités

de l'éditeur de blog

Il est interdit notamment (la liste n'est pas limitative) :

- ➔ de reproduire et diffuser l'image d'une personne sans son autorisation (article 9 du code civil) ;
- ➔ de diffuser des informations à caractère diffamatoire, injurieux, outrageant (loi du 29 juillet 1881 sur la presse) ;
- ➔ de provoquer au suicide, de provoquer à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée (loi du 29 juillet 1881 sur la presse) ;
- ➔ de provoquer à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur handicap (loi du 29 juillet 1881 sur la presse).
- ➔ Consultez sur le site de la CNIL la fiche pratique :
[Les obligations du blogueur](#)
- ➔ Consultez sur le site de la CNIL l'article :
[Blogs, la loi informatique et libertés s'applique](#)



Droits et Responsabilités

de l'éditeur de blog

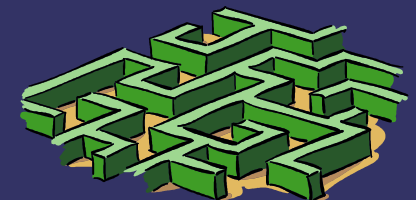
➔ La protection des élèves

Les élèves en tant que mineurs ne peuvent prendre eux-mêmes la décision de figurer sur une page internet.

Il vous faudra l'autorisation écrite et signée des responsables légaux pour pouvoir vous servir de photos représentant vos élèves mais également de leur nom.

Dans la plupart des cas mieux vaut contourner le problème et éviter de les exposer sur la toile.

NB : tous les sites créés via laclasse.com sont publics.



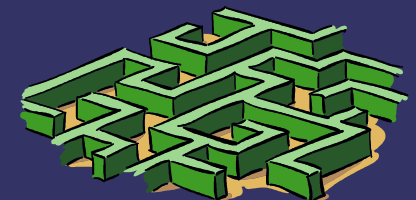
Droits et Responsabilités

de l'éditeur de blog

➔ Droits à l'image et droits d'auteurs

Les images, les textes, les sons, et plus généralement toutes *les oeuvres de l'esprit* produites par une personne sont soumises à des droits.

Il y a plusieurs niveaux de protection et il n'est pas toujours évident de s'y retrouver.



Droits et Responsabilités

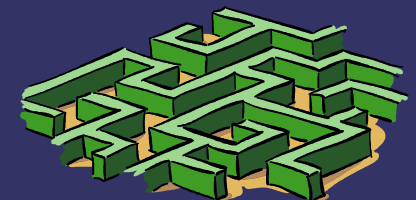
de l'éditeur de blog

- **La propriété intellectuelle**

Elle est inaltérable. Le créateur d'*une oeuvre de l'esprit* le restera quoi qu'il arrive. Vous ne pouvez bien-sûr prétendre être l'auteur à sa place.

Cela n'empêche pas le partage, la gratuité, la diffusion d'un contenu.

Cette propriété intellectuelle vous engage à **citer les auteurs, les titres des oeuvres**, et par là, à en reconnaître la paternité à leur créateur.



Droits et Responsabilités

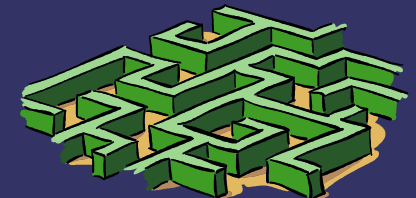
de l'éditeur de blog

- **Le droit d'auteur**

Il est valable 70 ans. Pendant cette durée, l'auteur ou ses ayants droits sont libres de demander rétribution pour l'utilisation, la diffusion d'une oeuvre. Après elle tombe dans le domaine public où les règles de la propriété intellectuelle continuent d'être valables

Il existe des licences qui, tout en protégeant les auteurs et leurs oeuvres, permettent aux créations de circuler librement et gratuitement.

Ce sont les « Licences Creative Commons »



Droits et Responsabilités

de l'éditeur de blog

➔ Creative Commons

Ces licences permettent aux créateurs d'indiquer dans un premier temps que leur ressource est protégée.

Il faudra donc citer l'auteur ou au moins demander son autorisation pour l'utiliser.

Elles permettent aussi au créateur de poser les limites de l'utilisation, de la diffusion et même d'éventuelles modifications de ses oeuvres.

Mode d'emploi :



Droits et Responsabilités

de l'éditeur de blog

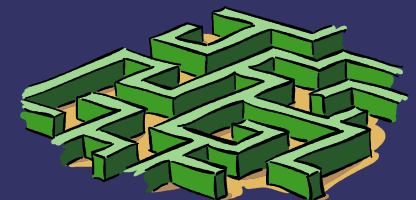
➔ Ressources libres de droits

On trouve sur internet des images dites **libres de droit**.

Cela signifie que leur auteur permet leur utilisation **gracieusement**, mais il peut imposer en contrepartie que vous citiez l'origine des images utilisées, ou bien que vous fassiez un lien vers son site, blog etc...

Attention certaines banques d'images libres de droits que l'on trouve sur internet sont payantes.

Vous achetez en fait une licence d'utilisation en même temps que le pack d'images.



Droits et Responsabilités

de l'éditeur de blog

➔ Quelques ressources utilisables sur nos blogs

<http://www.illustration-gratuite.com/>

<http://www.les-photos-gratuites.net/>

<http://www.photo-libre.fr/>

<http://redacteurweb.wordpress.com/2008/11/16/banques-images-gratuit/>

<http://www.stockvault.net/>

<http://www.fredzone.org/50-banques-d-images-gratuites-et>

<http://www.heuristiquement.com/2012/03/nouvelle-version-de-la-carte-des.html>



Droits et Responsabilités

de l'éditeur de blog

Pour conclure
Une ressource incontournable qui fait le tour
du sujet :

